

Introduction

Réfléchissant à l'influence qu'a pu avoir le nationalisme sur l'expression du libéralisme au Québec, Fernande Roy souligne que

« Les demi-teintes idéologiques sont aussi intéressantes que les tons vifs, du point de vue de la connaissance et de la compréhension de la société québécoise. Mais, sans aucun doute, elles sont plus difficiles à repérer ».¹

Voilà, résumé en deux phrases, l'intérêt et le défi d'une analyse du discours idéologique de Jules Fournier. Ce journaliste flamboyant et polémiste peut paraître, hier comme aujourd'hui, insaisissable. Libéral radical dans un premier article où il dénonce les compromis politiques de Godfroy Langlois au sein du Parti libéral du Québec, nationaliste bourassiste farouche dans un second où il présente Henri Bourassa comme le sauveur de la « race » canadienne-française, Jules Fournier nous oblige à réfléchir sur ce que sont les idéologies libérale et nationaliste ainsi qu'à déterminer leurs rapports philosophiques et historiques. Plutôt qu'une analyse en profondeur de la nature du libéralisme ou du nationalisme, ce mémoire est une analyse des interpénétrations et des conflits entre ces deux idéologies au sein de la société canadienne-française du début du XX^e siècle.

Plus précisément, j'entends, par ce projet de maîtrise en histoire intellectuelle du Canada français, étudier la réflexion sociale et politique de Jules Fournier, journaliste, critique littéraire et directeur de journal, de 1902 à 1917, année de sa mort. Je vise deux objectifs dans le cadre de ce projet :

- (i) d'une part, comprendre comment un intellectuel canadien-français du début du XX^e siècle pouvait articuler les notions fondamentales du libéralisme et du nationalisme;
- (ii) d'autre part, jeter un regard neuf sur l'évolution de ces deux idéologies ainsi que des groupes qui les sous-tendent au sein de la société québécoise pendant cette même période.

1. BILAN HISTORIOGRAPHIQUE

La pensée de Jules Fournier n'a pas évolué en vase clos. En tant qu'intellectuel, son action sociale s'inscrit dans deux contextes immédiats. D'une part, il y a la tradition intellectuelle canadienne-française du XIX^e et du début du XX^e siècle. D'autre part, sa carrière journalistique s'est déroulée au sein d'un mouvement nationaliste qui est né dans la

¹ Fernande Roy, *Progrès, harmonie, liberté. La pensée des milieux d'affaires francophones à Montréal au début du siècle*, Montréal, Boréal, 1988, p. 61.

foulée de l'action politique d'Henri Bourassa en 1899 et qui s'est perpétué dans une association politique, la *Ligue nationaliste canadienne*, ainsi que dans différents journaux d'opinion. Ce sera donc l'état des connaissances de ces deux sujets, la tradition intellectuelle canadienne-française et le mouvement nationaliste canadien-français du début du siècle, qui constitue le coeur de ce bilan historiographique.

1.1. La place du libéralisme et du nationalisme dans la tradition intellectuelle canadienne-française à l'aube du XX^e siècle.

Depuis la publication en 1988 des travaux de Fernande Roy sur la pensée des milieux d'affaires francophones à Montréal au début du XX^e siècle², une des questions importantes dans l'historiographie sur le Canada français est de savoir si, oui ou non, le libéralisme a été une idéologie influente dans la tradition intellectuelle canadienne-française. La compréhension que nous avons de cette tradition change complètement selon la réponse à cette question. Comme mon enquête porte sur le libéralisme et le nationalisme dans la pensée de Jules Fournier, il importe que je m'attarde particulièrement sur ce problème historiographique contemporain.

1.1.1 Le libéralisme

La thèse soutenant que le libéralisme, sous toutes ses formes, a été absent de 1838 à 1960 a été longtemps dominante. Pourtant, plusieurs auteurs de perspectives fort différentes ont soutenu, et ce depuis 1940, que ce qui est couramment appelé le libéralisme économique a toujours été présent. Le libéralisme économique soutient que le plein épanouissement de l'individu passe par la garantie du droit de propriété et une participation des élites à un système politique de démocratie représentative. Robert Rumilly, dans son *Histoire de la Province de Québec*, rapporte dans le détail l'attention que portent les politiciens canadiens-français, provinciaux et fédéraux à l'entreprise privée au sein de la Province de Québec³. François-Albert Angers, en attaquant la thèse «agriculteuriste» de Michel Brunet, soutient que la «pensée économique» a toujours été présente au Canada

² Fernande Roy, *Progrès, harmonie, liberté. La pensée des milieux d'affaires francophones à Montréal au début du siècle*, Montréal, Boréal, 1988.

³ Robert Rumilly, *Histoire de la Province de Québec*, Volumes I à IX. s.l., Éditions Bernard Valiquette, 1943.

français⁴. William F. Ryan a démontré, dès 1966, que même le clergé, au tournant du XX^e siècle, souhaite le développement industriel de la province⁵. En 1969, Joseph Levitt, dans une étude très fouillée sur la *Ligue nationaliste canadienne*, soutient que le libéralisme économique a été présent tout au long du XIX^e siècle au Canada français.⁶ Ce que Marcel Hamelin identifie en 1974 comme une « absence » de débats idéologiques chez les premiers parlementaires québécois et leur obsession pour le développement économique industriel et agricole de leurs circonscriptions devrait plutôt être interprété comme une adhésion de ceux-ci au libéralisme économique⁷. Enfin, les travaux de Fernande Roy en 1988 ont démontré la force et la pérennité du discours libéral économique diffusé par les milieux d'affaires francophones de Montréal du début du XX^e siècle.

Si le libéralisme économique est une donnée permanente et influente du paysage idéologique canadien-français aux XIX^e et XX^e siècles, il reste à établir l'importance relative du libéralisme politique, celui associé aux patriotes, aux rouges ou à l'aile dite « radicale » du parti libéral du Québec. À partir des préceptes libéraux — autonomie de conscience, esprit de tolérance, égalité —, les libéraux politiques mettent l'accent sur une démocratisation des institutions politiques et une régulation économique antimonopolistique. On a longtemps cru que le libéralisme politique disparaissait complètement au XIX^e siècle. Fernand Ouellet situe sa disparition en 1838 alors que Jean-Paul Bernard, dans son étude sur les *Rouges*, situe cette disparition à la fin de la décennie 1860⁸. En 1984 et ensuite, en 1994, Patrice A. Dutil défend l'hypothèse que le courant libéral politique, qu'il appelle « radical », s'est perpétué pendant tout le dernier tiers du XIX^e siècle pour être ensuite réactualisé au début du XX^e siècle par Godfroy Langlois⁹. La pensée et l'action sociale de ce dernier seraient en parfaite continuité avec la tradition

⁴ François-Albert Angers, « L'industrialisation et la pensée nationaliste traditionnelle », *Économie québécoise*. Montréal, PUQ, 1969, pp. 417-432.

⁵ William F. Ryan s.j., *The Clergy and Economic Growth in Quebec, 1896-1914*, Québec, PUL, 1966.

⁶ Joseph Levitt, *Henri Bourassa and the Golden Calf; The Social Program of the Nationalists of Quebec*, Ottawa, Édition de l'Université d'Ottawa, 1969.

⁷ Marcel Hamelin, *Les premières années du parlementarisme québécois*, Québec, PUL, 1974, pp. 341-343.

⁸ Fernand Ouellet, « Nationalisme canadien-français et laïcisme au XIX^e siècle », *Recherches sociographiques*, IV, 1 (janvier-avril 1963); « L'enseignement primaire: responsabilité des Églises ou de l'État (1801-1836) » pp. 259-277 dans Fernand Ouellet, *Éléments d'histoire sociale du Bas-Canada*. Montréal, Hurtubise HMH, 1972. (Coll. « Collection histoire. Les cahiers du Québec »). Jean-Paul Bernard, *Les rouges. Libéralisme, nationalisme et anticléricalisme au milieu du XIX^e siècle*. Montréal, PUL, 1971.

patriote-rougiste¹⁰. Tout en demeurant fidèles aux principes du libéralisme politique, les membres du cercle de Langlois font le constat que la simple garantie de la propriété privée ainsi que la démocratie représentative élitiste privent une masse considérable d'individus de toute autonomie morale, politique et économique. Ce courant libéral, que Langlois qualifie de « progressiste » à partir du début du XX^e siècle, appelle l'intervention d'un nouvel intervenant social, l'État, afin de niveler les inégalités qui condamnent de larges couches de la population à un état de dépendance complète envers les élites. Cette analyse est en parfaite concordance avec celle de Robert Rumilly pour qui la fraction « radicale » du parti libéral (chez Dutil et Rumilly la signification de « radicale » est la même) est présente et active tout au long du dernier tiers du XIX^e siècle¹¹. Toutefois, ces deux auteurs soulignent que ces libéraux radicaux forment un courant idéologique minoritaire qui doit composer avec la dominance des tenants du libéralisme économique, au sein du parti libéral, et des traditionalistes du parti conservateur et du clergé.

Donc, les travaux de ces deux auteurs indiquent que le libéralisme politique, hérité des *patriotes* et des *rouges*, ne disparaît pas au XIX^e siècle et que cette tradition perdure jusqu'au début du XX^e siècle. Néanmoins, à l'aube du nouveau siècle, les idéologies libérale économique et traditionaliste sont prépondérantes. Face à cette situation, les forces libérales réformatrices usent dorénavant de tactiques nouvelles afin d'éviter la confrontation directe avec les forces conservatrices, stratégie qui les condamne à d'humiliantes défaites, avec l'objectif de faire des gains modestes, mais réels¹². Dans ces combats, les libéraux réformateurs ont maintenant de nouveaux alliés, les ouvriers qui, regroupés en syndicats, solidifient les courants idéologiques égalitaires au Québec¹³.

1.1.2 Le nationalisme

Le nationalisme, comme idéologie, a peu été étudié. Léon Dion et Louis Balthazar ont été les seuls universitaires à construire des synthèses valables des différentes sortes de

⁹ Patrice A. Dutil, *Une pensée progressiste au Québec : l'oeuvre de Godfroy Langlois*. mémoire de M.A. (Université de Montréal), 1984. 201 feuillets; *L'Avocat du diable. Godfroy Langlois et le libéralisme progressiste dans le Québec de Wilfrid Laurier*, Boucherville, Éditions Robert Davies, 1995. 286 pages.

¹⁰ Patrice A. Dutil, *Une pensée progressiste...*, pp. 3-4.

¹¹ Robert Rumilly, *Histoire de la...*, III: 131; V: 138; VI: 23, 34-36; VII: 34-37, 237-238.

¹² Yvan Lamonde, *Combats libéraux au tournant du XXe siècle*, Montréal, Fides, 1995, p. 278.

¹³ Yvan Lamonde, *Combats libéraux...*, pp. 22,26-27.

nationalismes qui ont traversé le Québec au cours des XIX^e et XX^e siècles.¹⁴ Malheureusement, ces études comportent deux défauts qui en rendent l'utilisation malaisée. D'une part, l'une et l'autre reposent sur une périodisation historique dépassée, notamment par rapport à la place du libéralisme au Québec. Dans un cas comme dans l'autre, le courant libéral sous toutes ses formes est absent de 1840 à 1960. D'autre part, elles présentent toutes les deux le nationalisme comme l'idéologie dominante *perpétuelle* du Canada français. Ainsi, l'histoire des courants idéologiques-politiques du Canada français de 1800 à 1975 (1986 dans le cas de Balthazar) ne serait que la description d'un nationalisme canadien-français, longtemps teinté de conservatisme et soudainement (et inexplicablement?) converti au socialisme vers 1960¹⁵.

Pierre Trépanier, dans le cadre d'un article bibliographique portant sur l'histoire intellectuelle du Québec aux XIX^e et XX^e siècles, propose du nationalisme une autre compréhension, sous forme d'esquisse toutefois. D'une part, les nationalismes, de gauche ou de droite, n'y sont pas présentés comme les seules forces idéologiques du Canada français. D'autre part, l'échec des Patriotes en 1837-38 n'y est pas présenté comme un coup d'arrêt aux nationalismes, ou leur adhésion définitive à la droite, mais plutôt comme une occasion de redéfinition.¹⁶ Dans cette perspective, les nationalistes ne sont pas toujours à droite. C'est une catégorie composite dont les différents tenants ont en commun de comprendre « la nation en tant que collectivité liée à un territoire et s'exprimant dans un État ». Ainsi, les nationalistes libéraux et traditionalistes s'affrontent parfois au sein des mêmes organismes politiques. Mais, remarque importante, l'auteur note que les tenants du nationalisme sont plus nombreux à droite qu'à gauche¹⁷.

Deux courants nationalistes naissent et évoluent pendant le XIX^e siècle. Le premier est sympathique aux idées libérales et est aux origines du républicanisme. C'est le nationalisme des *rouges* pour qui la nation *canadienne* (le Canada étant le pays des

¹⁴ Louis Balthazar, *Bilan du nationalisme au Québec*, Montréal, Hexagone, 1986; Léon Dion, *Nationalismes et politique au Québec*. Montréal, Hurtubise HMH, 1975. 177 pages.

¹⁵ Ajoutons toutefois que, dans le cas de Léon Dion, ceci n'est pas exclusif au Québec. Dans son analyse, toute « Nation-État » ne survit *qu'à la condition* d'être appuyée, à moyen et long termes, par une forme ou l'autre de discours nationaliste : Léon Dion, *Nationalismes et...*, pp. 22-23.

¹⁶ Pierre Trépanier, « Chapitre XV, Vie intellectuelle », dans Jacques Rouillard, dir., *Guide d'histoire du Québec. Du régime français à nos jours. Bibliographie commentée*, 2^e édition, Cap-Saint-Ignace, Méridien, 1993, p. 254.

¹⁷ Pierre Trépanier, « Chapitre XV, Vie intellectuelle », dans Jacques Rouillard, dir., *Guide d'histoire...* pp. 254-256.

descendants de la colonie française) devrait avoir son État libéral-démocrate afin de se développer pleinement en terre d'Amérique. En 1993 (et en 1997, dans une traduction française), Allan Greer récuse une certaine interprétation de ce mouvement où les leaders patriotes sont présentés comme des conservateurs manipulateurs au vernis libéral. Il rappelle plutôt qu'en cette première moitié de XIX^e siècle du monde atlantique, les idéologies nationalistes et libérales, toutes deux révolutionnaires, marchent habituellement main dans la main¹⁸. Ce courant nationaliste, déjà sérieusement ébranlé par les défaites de 1837-1838, est en décélération rapide à partir de la Confédération. L'autre courant nationaliste est traditionaliste. Les tenants de ce nationalisme souhaitent un État canadien-français qui gérerait la société en étroite collaboration avec l'Église catholique. Cet État devrait demeurer à l'intérieur de la Confédération en tant que province. À ce portrait rapide des nationalistes traditionalistes du XIX^e siècle, il faut ajouter le cas notable de Jules-Paul Tardivel qui sera le premier nationaliste traditionaliste à proposer le développement de la nation canadienne-française hors du cadre confédératif. À la fin du XIX^e siècle, les courants nationalistes sont moribonds. Mais plusieurs événements, la guerre du Transvaal et les conflits scolaires de l'Ouest canadien, préparent un terreau fertile à la dynamisation des courants nationalistes au début du XX^e siècle.

1.2. Le mouvement nationaliste (1899-1917)

Seul un ouvrage se donne comme objet d'étude les nationalistes du début du siècle en tant que mouvement : *Henri Bourassa and the Golden Calf. The Social Program of the Nationalists of Quebec 1900-1914*, de Joseph Levitt¹⁹. La plupart des autres écrits importants se concentrent sur la vie des leaders connus de ce mouvement : Joseph Levitt et Robert Rumilly ont étudié Henri Bourassa²⁰; Hélène Pelletier-Baillargeon a fait de même pour Olivar Asselin²¹. Réal Bélanger a étudié des personnages secondaires de ce mouvement, comme les politiciens membres du Parti conservateur qui se sont alliés aux nationalistes lors des élections fédérales de 1911 et qui se sont identifiés alors

¹⁸ Allan Greer, *Habitants et patriotes. La rébellion de 1837 dans les campagnes du Bas-Canada*, Cap-Saint-Ignace, Boréal, 1997, pp. 125-128.

¹⁹ Joseph Levitt, *Henri Bourassa and the Golden Calf; The Social Program of the Nationalists of Quebec*, Ottawa, Édition de l'Université d'Ottawa, 1969.

²⁰ Joseph Levitt, « La perspective nationaliste d'Henri Bourassa », *RHAF*, vol 22, no 4, pp 569-582. Robert Rumilly, *Henri Bourassa. La vie publique d'un grand Canadien*, Montréal, Les Éditions Chantecler, 1953.

²¹ Hélène Pelletier-Baillargeon, *Olivar Asselin et son temps. Le militant*, s. l., Fides, 1996.

publiquement comme *oppositionnistes*²². Aussi, quelques études de Rénald Bérubé et de Paul Wyczynski portant sur les phénomènes littéraires de cette époque méritent aussi d'être nommées puisque deux nationalistes, Jules Fournier et Olivar Asselin, se sont vivement préoccupés de la littérature canadienne-française en ce début de siècle²³.

1.2.1 Contexte historique du Québec au début du XX^e siècle : bouleversements sociaux et résurgence du nationalisme

Les différents auteurs que je viens de citer s'entendent pour faire ressortir que la période 1899-1920 en est une de transformations sociales importantes sur les plans économique, politique et culturel. Ils constatent aussi une forte poussée nationaliste chez les Canadiens français qui, sans remettre en question la Confédération, expriment de plus en plus fortement leur désapprobation de certaines politiques fédérales. Mais l'origine de cette ferveur nationaliste diffère selon les auteurs.

Chez la plupart des auteurs, la résurgence nationaliste des Canadiens français en ce début de siècle est une *réaction* à l'impérialisme affiché chez leurs compatriotes de langue anglaise à partir des événements de la guerre du Transvaal. Levitt accepte cette prémisse, mais ajoute un autre facteur qui fouette le mouvement nationaliste : la croissance économique qui risque de bouleverser les structures et les valeurs traditionnelles de la société québécoise²⁴.

Bélanger est le seul à expliquer cette poussée nationaliste comme n'étant pas une réaction face à des phénomènes étrangers à la société québécoise. Selon lui, il y a un lien direct entre cette fièvre nationaliste et la rapide croissance économique que connaît tout le Canada²⁵. En effet, cette croissance crée un climat d'optimisme devant les possibilités politiques et économiques qu'offre le Canada à ses citoyens en ce nouveau siècle. Le nationalisme francophone et l'impérialisme anglophone ne sont donc que deux matérialisations différentes d'un même phénomène de prise de conscience nationale.

²² Réal Bélanger, *L'impossible défi. Albert Sévigny et les conservateurs fédéraux (1902-1918)*, Québec, PUL, 1983 ; Paul-Émile Lamarche, *Le pays avant le parti (1904-1918)*. Québec, PUL, 1984.

²³ Rénald Bérubé, « Jules Fournier : trouver le mot de la situation » et Paul Wyczynski « Essai sur la littérature : des origines à 1960 » dans Paul Wyczynski et al., *L'essai et la prose d'idée au Québec*, Montréal, Fides, 1985.

²⁴ Joseph Levitt, *Henri Bourassa...*, pp. 10-13.

²⁵ Réal Bélanger, *L'impossible défi...*, pp. 9-10,14.

1.2.2. Leadership du mouvement nationaliste

Qu'ils l'expliquent comme une réaction à l'impérialisme canadien-anglais ou comme un phénomène découlant de la prospérité économique, tous les auteurs que j'ai retenus s'entendent pour constater une forte poussée nationaliste au sein de la population. La question est donc de savoir qui ont été les leaders idéologiques et politiques de ce mouvement nationaliste. Parmi les auteurs mentionnés, les points de vues divergent. Chez Rumilly et Bélanger (le dernier s'inspirant du premier), aucune hésitation possible, c'est Bourassa qui est le maître à penser et le leader de ce mouvement pour toute la période.

Chez Levitt, l'analyse est plus nuancée. Il en ressort que le groupe restreint de la *Ligue Nationaliste Canadienne* est un mouvement bicéphale, dont les deux leaders sont Bourassa et Asselin. En effet, lorsque l'auteur identifie un désaccord au sein du mouvement nationaliste, il l'illustre souvent par une confrontation entre les idées de ces deux individus²⁶. Jules Fournier évoluerait dans le sillon d'Asselin alors qu'Omer Héroux et Armand Lavergne seraient plus franchement *bourassistes*.

Pelletier-Baillargeon pondère fortement le rôle de Bourassa dans le mouvement nationaliste pour faire ressortir celui d'Asselin. L'auteure souligne le travail d'idéologue, de propagandiste et d'organisateur que l'intellectuel accomplira sans relâche pour le mouvement à partir de 1902²⁷.

1.2.3. Composition et évolution du mouvement

Poser la question du leadership du mouvement, c'est aussi poser celle de la composition du mouvement. Assez étonnamment, Rumilly et Pelletier-Baillargeon se rejoignent sur cette question. Dans les deux cas, on propose l'hypothèse d'un mouvement divisé en deux fractions. Rumilly soulève plusieurs fois la question²⁸. Une première tendance est d'origine libérale, plus critique des élites sociales, du rôle de l'Église canadienne-française et plus « libre penseur » (l'auteur pense dans ce cas à Jules Fournier et Olivar Asselin). Celle-ci serait même assez proche des éléments radicaux du Parti libéral au Québec²⁹. Une deuxième tendance, menée par Bourassa³⁰, est plus conservatrice,

²⁶ Joseph Levitt, *Henri Bourassa...*, pp. 140-142.

²⁷ Hélène Pelletier-Baillargeon, *Olivar Asselin...*, pp. 257-58.

²⁸ Robert Rumilly, *Henri Bourassa...*, pp. 127,180, 216, 218, 282.

²⁹ Robert Rumilly, *Henri Bourassa...*, pp. 127,309, 401, 418.

³⁰ Robert Rumilly, *Henri Bourassa...*, pp. 300-301, 302, 309, 442-43.

respectueuse de l'Église canadienne-française et inspirée par la doctrine sociale du pape Léon XIII. Rumilly, plus sympathique à la deuxième, prend davantage de temps pour en exposer les idées.

Pelletier-Baillargeon propose une analyse très proche en distinguant deux groupes assez différents au sein des nationalistes, l'un conservateur sur les plans social et intellectuel, que l'auteur qualifie de droite, et l'autre progressiste, qualifié de gauche³¹. Mais selon qu'on se situe du point de vue de Pelletier-Baillargeon, plus sympathique à la gauche, ou de celui de Rumilly, plus sympathique aux conservateurs, on fait ressortir des éléments différents d'une analyse qui reste fondamentalement la même.

De son côté, Levitt propose, sur la composition et l'évolution du mouvement, une analyse différente de celle que suggèrent Rumilly et Pelletier-Baillargeon. Pour Levitt, Bourassa, Héroux, Lavergne, Asselin et Fournier ont en commun une même idéologie de droite tout à la fois « corporatiste » et utopiste. Ils partagent tous le désir de voir les classes sociales du Canada français coopérer pour contrer l'individualisme états-unien. Ils sont utopistes dans le sens où ils n'auraient pas saisi les limites de l'action de diffusion idéologique et l'importance du pouvoir politique pour la réalisation de leurs projets. Il existe toutefois une division au sein du groupe : Henri Bourassa se préoccupe de la vie spirituelle des Canadiens français alors que Olivar Asselin et Jules Fournier se préoccupent de leurs conditions de vie. Conséquemment, ces derniers n'hésitent pas à suggérer une intervention étatique plus structurée, inspirée par les travaux d'Errol Bouchette, qui vise à assurer plus de richesses aux Canadiens français en leur donnant le contrôle de leurs ressources naturelles et en légiférant sur les pratiques entrepreneuriales³².

2. PROBLÉMATIQUE ET APPAREIL ANALYTIQUE

Ce bilan historiographique sur la tradition intellectuelle canadienne-française et sur le mouvement de la *Ligue nationaliste canadienne* soulève de nombreuses questions. Comment peut-on expliquer l'apparition d'une idéologie dans une société ainsi que l'importance relative qu'elle occupera dans le temps? Comment expliquer que des individus ou des groupes s'unissent pour défendre une même idéologie alors que, sur certains points, leur conception de la société est très différente? Y a-t-il moyen de

³¹ Hélène Pelletier-Baillargeon, *Olivar Asselin...*, 238-39,348,360.

³² Joseph Levitt, *Henri Bourassa...*, pp. 42,43,137-140.

développer un système d'analyse des idéologies qui permette de tenir compte à la fois des dissensions et des consensus au sein d'un même courant idéologique et entre courants idéologiques différents? Est-il possible de regrouper dans un seul système analytique libéralisme économique et libéralisme politique? Doit-on irrémédiablement opposer le libéralisme au nationalisme? Le libéralisme est-il progressiste et le nationalisme conservateur?

Ces différentes questions peuvent être regroupées sous deux problèmes :

- (i) la définition d'un lien analytique entre les mouvements idéologiques et les dynamiques sociales globales;
- (ii) la construction d'un système d'analyse des idéologies qui utilise une terminologie uniforme et cohérente pour rendre compte des différentes formes de libéralisme et de nationalisme.

2.1 Le lien entre les idéologies et la société

Le premier problème est une des questions les plus importantes dans le domaine de l'histoire intellectuelle. Depuis une quarantaine d'années, plusieurs historiens ont élaboré différents schémas qui tentent d'enraciner l'histoire intellectuelle (évolution des idées, des idéologies, des mentalités) ainsi que l'intellectuel dans l'ensemble du contexte social. Je présente ici les auteurs qui m'ont paru les plus utiles pour ma démarche.

En 1983, Roger Chartier, dans un article historiographique, en arrive à la conclusion que l'histoire intellectuelle comporte deux volets complémentaires : (i) suivre l'évolution d'un système de pensée dans le temps (artistique, politique ou autre), l'analyse diachronique, et (ii) établir les relations entre un « objet intellectuel » et l'ensemble de la culture et de la société dont il est extrait, l'analyse synchronique³³. Ce sont les deux paliers de problèmes que je viens d'identifier.

Au début des années 1970, Fernand Dumont développe le concept voulant que chaque *idéologie* soit développée et diffusée par un *groupe définisseur*. Nadia F. Eid a été la première à utiliser d'une manière systématique ce concept dans l'analyse d'une idéologie du Canada français, l'idéologie ultramontaine³⁴. À la différence d'une analyse de type

³³ Roger Chartier, « Histoire intellectuelle et histoire des mentalités. Trajectoires et questions », *Revue de synthèse*, 3^e série n^{os} 111-112, juillet-décembre 1983, pp. 304-305.

³⁴ Nadia F. Eid, *Le clergé et le pouvoir politique au Québec. Une analyse de l'idéologie ultramontaine au milieu du XIX^e siècle*, Montréal, Éditions Hurtubise, 1978, pp. 11-12, 283.

marxiste, la construction des groupes définisseurs d'idéologies ne repose pas uniquement sur une catégorisation socioéconomique. Cette construction se fait aussi en fonction de facteurs politiques et culturels. En ce sens, le culturel, loin d'être un produit déterminé par l'économique, est un facteur fondamental de l'histoire³⁵. Dans cette analyse, chaque idéologie est l'expression des intérêts économiques et politiques particuliers du groupe définisseur par lequel elle est diffusée. Ce discours idéologique est toutefois présenté comme un projet social visant le bien de toute la société³⁶.

Fernande Roy reprendra essentiellement le même appareil méthodologique pour l'analyse des liens entre idéologies et société dans son analyse sur les milieux d'affaires francophones à Montréal au tournant du siècle. Elle insistera toutefois davantage sur la notion de lutte de pouvoir entre les groupes définisseurs pour souligner le caractère argumentatif et mobilisateur de toute idéologie³⁷.

Cet appareil méthodologique permet de cerner, d'identifier plusieurs groupes définisseurs, et donc plusieurs idéologies, au sein d'une même classe socioéconomique. Aussi, il permet d'expliquer l'évolution des idéologies au sein de la société : le sort d'une idéologie dépendra de la capacité de chaque groupe définisseur à diffuser son idéologie, à former des alliances avec d'autres groupes sociaux, à créer les institutions qui enracinent ses valeurs dans la société, à maximiser ses ressources humaines et financières.

Dans mon analyse, j'ancrerai donc les idéologies dans le contexte social grâce au concept de groupe définisseur. L'intellectuel, dans cette perspective, est le porte-parole d'un groupe définisseur³⁸. Les groupes définisseurs qui seront particulièrement utiles pour l'étude de Jules Fournier et du mouvement de la *Ligue nationaliste canadienne*, je les qualifie, dans cette analyse, de *professionnels-idéologiques*. *Professionnel* parce qu'ils regroupent des individus partageant la même profession ou, si ce n'est pas tout à fait le cas,

³⁵ Cette compréhension du culturel comme facteur de l'histoire permet de rendre compte du fait que chaque individu a des affinités idéologiques qui ne se réduisent pas uniquement à des origines professionnelles ou socioéconomiques.

³⁶ Nadia F. Eid, *Le clergé et le...*, pp. 14-15.

³⁷ Fernande Roy, *Progrès, harmonie...*, p. 47.

³⁸ Il y a une connotation sous-jacente à la perspective groupes définisseurs / idéologies / luttes de pouvoir dont j'aimerais me distancier. Il est en effet facile à partir de cette analyse de réveiller les réflexes manichéens de l'idéologie marxiste : les méchantes élites contrôlant la superstructure politique et culturelle de la société maintiendraient le bon peuple dans la misère par un jeu d'idées sophistiquées. Si les tentatives de manipulation de la population par une partie des élites est une réalité plus que probable depuis deux siècles et plus, cela ne veut pas dire que toute idéologie est trompeuse dans le sens où elle découle d'une tentative intéressée et consciente de concentration des richesses aux dépens de la majorité de la population.

des professions évoluant dans les mêmes réseaux sociaux et faisant appel à des aptitudes intellectuelles et sociales très similaires. *Idéologique*, car au-delà de la profession, les membres des groupes *professionnels-idéologiques* se rassemblent en fonction de leurs sensibilités intellectuelles. Globalement, on peut dire que, soit par les ressources financières, soit par leurs réseaux sociaux, ou encore par leurs ressources intellectuelles, ces groupes font partie de l'élite de la société canadienne-française au début du siècle. Mon niveau d'analyse se situe donc quelque part entre le macrosocial et ses grandes classes socioéconomiques ou ses grandes familles culturelles et le microsocial avec ses très petites unités, telle la famille.

L'entreprise d'identification de groupes définisseurs de ce mémoire est difficile, mais je crois qu'elle peut apporter beaucoup à la compréhension des courants idéologiques au début de ce siècle. La réflexion de Pascal Ory est ici fort pertinente :

La sympathie et l'amitié, par exemple, et, *a contrario*, la rivalité et l'hostilité, la rancune et la jalousie, la rupture et la brouille jouent, comme dans toute microsociété, un rôle parfois décisif. Cet entrelac de « réseaux » et d'éléments affectifs a souvent des racines, et il faut pour les localiser, quelques fois remonter aux solidarités d'origine, d'âge ou d'études. Cette démarche rétrospective, vers les sources de l'éveil intellectuel et politique, permet aussi parfois de repérer, sur une carte de l'esprit, les carrefours où se trouvent les maîtres à penser et les coulisses où oeuvrent les éveilleurs³⁹.

Néanmoins, il me faut faire maintenant une remarque importante. Les sources premières utilisées ici (les articles de Jules Fournier, quelques fragments de sa correspondance privée ainsi que quelques lettres entre tierces parties) ne donnent qu'un premier aperçu du réseau qui gravite autour de Jules Fournier et de ceux contre lesquels il se bat. Pour être poussée à fond, la connaissance du groupe définisseur dont Fournier est l'animateur passe par une étude prosopographique des journaux dont il fut le directeur. Ne pouvant faire cette biographie collective dans le cadre de ce mémoire, je me contenterai d'émettre une série d'hypothèses sur ce réseau en combinant les indices fournis par les sources utilisées avec les connaissances accessibles dans les études.

2.2 Analyse des libéralismes et des nationalismes

Dans la section précédente, j'établissais un lien entre idéologies et société par le concept de *groupe définisseur*. Dans la présente section, je m'attarde au deuxième

³⁹ Pascal Ory et Jean-François Sirinelli, *Les intellectuels en France de l'affaire Dreyfus à nos jours*, Paris, Armand Colin, 1986, p. 240.

problème identifié à la suite du bilan historiographique, à savoir « (ii) la construction d'un système d'analyse des idéologies qui utilise une terminologie uniforme et cohérente pour rendre compte des différentes formes de libéralisme et de nationalisme. »

Je procéderai ici en trois temps : d'abord, (i) je présente le concept d'*idéologie* et ensuite (ii) je définis le contenu particulier des deux idéologies étudiées dans ce mémoire (libéralisme et nationalisme) ainsi que les liens qui existent entre eux. J'ai aussi inclus des définitions du socialisme et du traditionalisme catholique, car le premier a eu une influence importante sur le libéralisme au début du XX^e siècle et le second entretient des liens importants avec le nationalisme. Le Canada français faisant partie du monde culturel nord-atlantique, je suppose qu'il n'existe pas de différence *radicale* entre les grandes idéologies présents au Canada français, aux États-Unis ou en France.

2.2.1 Définition des concepts d'idéologie et de courant idéologique

Une *idéologie*, est « un système d'idées et de jugements explicites et organisés, qui sert à décrire, expliquer, interpréter ou justifier la situation d'un groupe ou d'une collectivité et qui, s'inspirant largement de valeurs, propose une orientation précise à l'action historique de ce groupe ou de cette collectivité⁴⁰ ». Dans une société pluraliste, il y aura donc plusieurs idéologies en concurrence. Qui plus est, vue la complexité de tout « système d'idées et de jugements explicites et organisés », il sera normal de constater qu'au sein d'une idéologie, plusieurs variantes sont en compétition.

Afin de dégager une perspective d'ensemble de l'évolution des idées politiques dans une société, je propose de considérer qu'une idéologie est une construction intellectuelle souple qui peut contenir plusieurs courants idéologiques. La cohésion interne d'une idéologie repose sur un ensemble bien identifié de valeurs, mais dont l'articulation interne n'est pas totalement rigide. Ainsi, chaque idéologie a ses *valeurs cardinales*. L'articulation et l'interprétation de ces valeurs au sein de l'idéologie, même si elle est souple, doit tout de même respecter une structure générale que je nomme *paradigme*.

Il y a deux objectifs dans cette démarche. D'une part, cette conceptualisation des idéologies permet de mettre à jour les tensions internes, voire les contradictions propres à chaque idéologie. D'autre part, elle permet de considérer toute une palette de courants idéologiques au sein d'une même idéologie.

Il est essentiel, afin d'en arriver à une analyse fine des idéologies, de reconnaître que, puisqu'elles regroupent de nombreuses valeurs, l'articulation de ces dernières peut être interprétée de différentes manières. C'est le constat que fait Samuel Sheffler dans un article publié en 1997 où il examinait la signification des critiques faites aux valeurs et aux institutions propres au libéralisme contemporain par des philosophes particularistes et des philosophes universalistes. Une de ses conclusions principales est la suivante :

« [L]iberalism is sensitive to three different values : the values of autonomy, loyalty and equality. If these values are themselves in tension with one another, then theoretical tensions like the ones within liberalism may be the inevitable result of trying to *accommodate* within normative political thought all of the values we wish to have realized in our social world. [...] The challenge for liberals is to see what kind of mutual accommodation *among those values* is possible⁴¹.

Pour un intellectuel, il y a donc deux points de départ possibles pour critiquer un discours idéologique donné : (i) à partir de la même idéologie ou (ii) à partir d'une autre idéologie. Cette approche des idéologies me permettra, lorsque que je plongerai dans l'analyse de l'œuvre de Jules Fournier, d'identifier à partir de quelle idéologie ce dernier critique les différents courants idéologiques nationalistes et libéraux du Québec de 1902-1917.

2.2.2 Définition des paradigmes des idéologies libérale, nationaliste, traditionaliste et socialiste

Dans la présente section, je définis la structure interne de quatre idéologies : libéralisme, nationalisme, traditionalisme et socialisme. C'est d'abord et avant tout les rapports entre les idéologies libérale et nationaliste qui m'intéressent dans ce mémoire. Cependant, on ne peut comprendre l'évolution de l'une ou l'autre ainsi que leur interaction si elles ne sont pas mises dans un *contexte idéologique global*. C'est pourquoi il m'est rapidement apparu essentiel d'ajouter des définitions des idéologies traditionaliste et socialiste. L'analyse du cheminement intellectuel de Jules Fournier démontre à quel point un intellectuel canadien-français du début de XX^e siècle — pour libéral ou nationaliste qu'il se dise — est forcé de situer sa réflexion par rapport à un vaste éventail idéologique. Ces définitions me permettront de montrer pourquoi Jules Fournier ne peut être compris comme un traditionaliste, constat qui explique aussi les relations de plus en plus tendues qu'il

⁴⁰ Guy Rocher, *Introduction à la sociologie générale*, 3^e éd. LaSalle, Hurtubise HMS, 1992. p.125.

entretient avec ses contemporains traditionalistes. De plus, elles démontrent l'influence grandissante des courants socialistes modérés sur sa pensée après 1911. Cette influence égalitaire le pousse dans le courant réformateur du libéralisme pour cette même période.

2.2.3.1 Le paradigme du libéralisme

Pour l'analyse du libéralisme au Canada français, il existe deux ouvrages phares qui permettent d'en appréhender les fondements philosophiques ainsi que l'évolution historique : le collectif *Libéralismes et nationalismes. Philosophie et politique* dirigé par François Blais, Guy Laforest et Diane Lamoureux, ainsi que *Progrès, harmonie, liberté. La pensée des milieux d'affaires francophones à Montréal au début du siècle* de Fernande Roy.

Pour Fernande Roy, les idées libérales primordiales sont la liberté et la propriété individuelles. La première permet d'atteindre la deuxième qui est l'objectif fondamental. En effet, l'accumulation perpétuelle de biens matériels est la source du bonheur pour l'individu dans cette définition du libéralisme⁴².

Dans cette perspective, l'individu est le seul et unique responsable de son bonheur ou de son malheur, c'est-à-dire de sa réussite ou de son échec à accumuler les biens matériels. Il en découle une éthique individualiste « axée sur le travail, la persévérance, l'honnêteté, l'épargne et la sobriété [à laquelle s']ajoute une composante plus dynamique, vantant l'ambition, l'esprit d'entreprise et la recherche du profit maximal⁴³ ».

Cette conception du bonheur individuel appelle une conception de la vie en société où tous les aspects de la vie collective sont subordonnés à « l'individualisme propriétaire ». Il n'y a pas de bonheur collectif dans la pensée libérale⁴⁴. Ainsi, les institutions politiques (parlement, partis politiques), les institutions sociales (nation, syndicat, famille), les institutions religieuses et, à plus forte raison, les institutions économiques sont jugées valables si et uniquement si elles ne nuisent pas à la liberté de commercer, la liberté de posséder⁴⁵.

⁴¹ Samuel Scheffler, « Liberalism, Nationalism and Egalitarianism », *The Morality of Nationalism*, Oxford, Oxford University Press, 1997, p. 205. Les italiques sont de moi.

⁴² Fernande Roy, *Progrès, harmonie...*, pp. 50-52 et 269.

⁴³ Fernande Roy, *Progrès, harmonie...*, p. 270.

⁴⁴ Fernande Roy, *Progrès, harmonie...*, p. 269, 274.

⁴⁵ Fernande Roy, *Progrès, harmonie...*, pp. 271, 272.

Ainsi, même la liberté est en bout de ligne subordonnée au droit de propriété⁴⁶. De plus, la notion d'égalité est purement formelle, les individus étant égaux dans le droit d'acquérir, par leurs propres moyens, des biens⁴⁷. Enfin, la notion libérale de l'harmonie en est une de justification des structures hiérarchiques puisqu'elle passe d'abord et avant tout par le respect du droit de propriété⁴⁸.

L'égalité des droits politiques et juridiques, ainsi que la promotion de l'éducation sont des thèmes subordonnés qui servent à favoriser la propriété individuelle. L'État ne joue donc qu'un rôle de régulateur qui permet à chacun d'accomplir sa quête individuelle. Le progrès scientifique et la croissance économique sont considérés comme des valeurs libérales, à la condition qu'ils soient clairement orientés vers la satisfaction matérielle des individus méritants (c'est-à-dire ceux qui ont atteint le succès grâce à leurs qualités et à leur travail). La vie spirituelle et la religion ne sont pas écartées par cette idéologie tant et aussi longtemps qu'elles restent du domaine privé.

Cet ouvrage de Fernande Roy a l'immense mérite d'avoir proposé un système cohérent pour l'analyse du libéralisme. Ainsi, elle a démontré la faiblesse de bien des analyses qui avaient comme caractéristique une grande confusion conceptuelle sur les grandes idéologies propres au monde nord-atlantique⁴⁹.

Néanmoins, je trouve cette définition du libéralisme trop étroite. Selon moi, elle ne décrit adéquatement que ce qu'on peut appeler le libéralisme économique, une articulation du libéralisme qui n'insiste que sur l'individualisme et la réussite matérielle. De ce fait, elle écarte d'autres tendances libérales qui se développent partout en Occident pendant le XIX^e et le XX^e siècle.

L'ouvrage dirigé par François Blais, Guy Laforest et Diane Lamoureux propose une définition beaucoup plus large du libéralisme. En préface, on apprend que tous les auteurs de cet ouvrage s'entendent pour faire reposer le libéralisme « sur le principe que tous les individus sont porteurs de droits fondamentaux qui découlent de leur statut moral de personnes libres et responsables en situation d'en appeler à leur autonomie⁵⁰ ». Ainsi, le libéralisme peut « [mettre] l'accent sur les conséquences politiques de l'autonomie

⁴⁶ Fernande Roy, *Progrès, harmonie...*, p. 274.

⁴⁷ Fernande Roy, *Progrès, harmonie...*, p. 272.

⁴⁸ Fernande Roy, *Progrès, harmonie...*, p. 272.

⁴⁹ Fernande Roy, *Progrès, harmonie...*, voir tout le premier chapitre.

morale des individus, à savoir leur capacité de se construire et de construire le social tout en mettant l'accent sur les principes d'égalité et de liberté⁵¹ ».

Dans cette perspective,

[...] cette priorité de la liberté ne s'explique pas simplement par le souci de préserver les intérêts économiques au nom de ce que Macpherson appelle la « théorie de l'individualisme possessif ». Il [sic] a également ses racines dans une conception morale de la personne et de la société [où] la priorité de la liberté, la liberté de conscience essentiellement, [...] est la condition de la vie bonne, de la réalisation de notre nature d'êtres doués de raison et de notre dignité⁵².

Ces derniers commentaires nous ramènent à la réflexion de Samuel Scheffler pour qui le libéralisme est sensible à trois valeurs : l'autonomie, la loyauté et l'égalité. Je propose donc de considérer que le paradigme du courant libéral est structuré ainsi :

- (i) La valeur cardinale la plus importante du libéralisme est l'autonomie morale de tous les humains ou, en d'autres termes, la liberté de conscience;
- (ii) cette autonomie morale *doit* être pondérée, relativisée par deux autres valeurs cardinales : la tolérance interpersonnelle et l'égalité entre les humains. Le poids relatif des valeurs de tolérance et d'égalité peut varier, mais la présence de l'une et l'autre est *nécessaire*.

Ce système permet, je crois, de voir comment le libéralisme a pu évoluer depuis deux siècles, prendre parfois des formes assez différentes, mais en gardant toujours une certaine cohérence philosophique diachronique. Il montre aussi comment telle articulation du libéralisme, progressiste à une époque, a pu devenir conservatrice dans une autre. Par exemple, le libéralisme des classes bourgeoises de la première moitié du XIX^e siècle insistait beaucoup sur le droit de propriété. À une époque où la propriété de l'homme des couches populaires⁵³ est peu protégée face à l'arbitraire et aux monopoles du système royal,

⁵⁰ François Blais, Guy Laforest et Diane Lamoureux, *Libéralismes et nationalismes. Philosophie et politique*, Sainte-Foy, PUL, 1995, pp. vii-viii.

⁵¹ François Blais, Guy Laforest et Diane Lamoureux, *Libéralismes et...*, p. viii. Pour d'autres formulations d'une définition qui reste fondamentalement la même, voir aussi, dans le même ouvrage, Alan Montefiore à la page 7; François Blais aux pages 22-23.

⁵² Catherine Audard, « Libéralisme et raison publique », dans François Blais, Guy Laforest et Diane Lamoureux, *Libéralismes et...*, p. 35. Il est intéressant de noter ici que Catherine Audard récuse la compréhension du libéralisme proposée par C. B. Macpherson. Or Fernande Roy définit les fondements du libéralisme en bonne partie grâce aux travaux de C. B. Macpherson. Voir Fernande Roy, *Progrès, harmonie...* pp. 50-52.

⁵³ L'emploi du terme homme, contrairement à un terme neutre au plan du genre, est délibéré. Une des particularités du libéralisme bourgeois au XIX^e siècle est de vouloir exclure les femmes de toute activité

la défense de la propriété peut être vue comme progressiste. Ainsi, Allan Greer, parlant du libéralisme des *patriotes*, rappelle que :

Le lien entre la propriété et la citoyenneté active n'est pas aussi irrémédiablement conservateur qu'il n'y paraît; car l'une des implications que l'on pouvait tirer de ce principe (ce qui fut fait d'ailleurs) était que l'élargissement de la propriété à une plus grande partie de la population était essentiel à la santé du corps politique⁵⁴.

Or en 1900, le pouvoir des monarques a énormément diminué et les monopoles royaux ont disparu dans le monde nord-atlantique. La nouvelle classe dirigeante est celle de la haute bourgeoisie. Dans ces conditions, les tenants du libéralisme qui insiste uniquement sur la liberté de commercer et la protection du droit à la propriété privée adopte une position conservatrice puisque l'institution qu'est la propriété privée, considérée isolément, n'est de toute évidence pas un outil de promotion efficace de l'autonomie morale de tous les humains. Dans ce mémoire, ce premier type de libéralisme est appelé *libéralisme économique*. Ce dernier est extrêmement méfiant envers l'État qui, dans sa perspective, ne peut que dérégler le délicat « équilibre naturel » des marchés. Notons que ce courant libéral, dès la première moitié du XIX^e siècle, est de nature conservatrice, puisqu'il ne sert qu'une minorité d'individus, et que, par le fait même, il s'éloigne de plus en plus des objectifs premiers du libéralisme. L'exemple classique de ce courant libéral est le régime politique de Louis-Philippe, le roi-bourgeois. Plus près de mon sujet, je considère que les hommes d'affaires étudiés par Fernande Roy sont des représentants parfaits de ce courant libéral. On comprendra, à la lecture de ce mémoire, que je considère le libéralisme économique comme un courant limite de l'idéologie libérale.

Les libéraux politiques, de leur côté, se soucient beaucoup plus de la défense et de l'élargissement des libertés intellectuelles et politiques individuelles des hommes. Essentiellement démocrates, les libéraux politiques, jusqu'à la fin du XIX^e siècle, sont des contestataires des régimes en place. Républicains ou parlementaires, selon qu'ils se situent dans la sphère d'influence française, états-unienne ou anglaise, ils exigent des garanties pour la liberté d'expression et l'établissement d'un système politique libéral ou, si ce dernier existe déjà, l'élargissement du droit de vote pour le rendre plus démocratique. Eux

politique et économique au nom d'une « nature féminine » trop émotive et sensible. Dans cette perspective, le rôle de la femme est d'être le support de la vie domestique, de la famille. Allan Greer, *Habitants et patriotes. La rébellion de 1837 dans les campagnes du Bas-Canada*, Cap-Saint-Ignace, Boréal, 1997, pp. 182-186.

⁵⁴ Allan Greer, *Habitants et patriotes. La...*, p. 121.

aussi méfiants envers l'État, qui peut devenir un outil de conformisme et d'uniformisation sociale, les libéraux politiques souhaitent tout de même une intervention modérée de celui-ci dans les secteurs qui assurent l'ensemble des libertés individuelles. Ainsi, ils n'hésitent pas à exiger la mise sur pied et le financement d'institutions d'éducation ainsi que la mise en place d'un appareil légal antimonopole. De progressistes, voire révolutionnaires, qu'ils étaient au début du XIXe siècle, ils deviennent centristes à l'aube du siècle suivant, alors que les libertés intellectuelles et politiques ont été élargies à presque toute la population masculine.

Enfin, les *libéraux sociaux*, reprennent les positions de base des libéraux politiques, mais soulignent la nécessité de jouir de conditions socioéconomiques minimales afin de pouvoir utiliser les libertés libérales. Apparus à la fin du XIX^e siècle, ils partagent avec les socialistes le même sentiment d'indignation face aux déchirures sociales engendrées par le capitalisme industriel débridé. Toujours fidèles aux principes libéraux, ils mettent de côté leur méfiance traditionnelle envers l'État afin de se donner en lui un outil d'égalisation des conditions et des chances des individus. Fondamentalement progressistes, les libéraux sociaux ne veulent pas renverser l'ordre social, car ils considèrent que les libertés déjà acquises sont précieuses. Surtout, ils ne remettent jamais en cause la suprématie de la valeur d'autonomie morale au nom d'une égalité inconditionnelle des individus qu'ils jugeraient factice. Autant méritocrates que démocrates, ils n'ont pas de difficulté, tel Tocqueville, à dénoncer la nouvelle aristocratie, celle de l'argent, qui, de nature aussi antilibérale et conservatrice que celle du sang de l'Ancien régime, accapare toutes les ressources matérielles et intellectuelles des sociétés industrielles de ce XX^e siècle naissant⁵⁵. Très ouvert à la modernité dans tous les domaines de la vie sociale, les libéraux sociaux sont généralement ouverts aux aspirations des premiers mouvements féministes, telles les suffragettes.

Les institutions libérales fondamentales tentent d'assurer d'abord et avant tout la liberté de conscience ainsi que la tolérance et l'égalité des individus. En ce sens, les institutions du libéralisme sont celles qui garantissent :

- (i) la liberté de pensée, l'accès au savoir, la liberté d'expression (droit d'expression publique grâce aux réunions publiques ou grâce aux différentes formes d'écrits tels les

⁵⁵ Alexis de Tocqueville, *De la démocratie en Amérique II*, deuxième partie : « Chapitre XX. Comment l'aristocratie pourrait sortir de l'industrie ».

journaux, pamphlets, livres ou brochures) ainsi que la liberté de religion (permission aux individus de pratiquer différentes religions) ;

- (ii) la protection de l'autonomie individuelle face à l'arbitraire de tout type de groupe dominant (un roi, des masses, une élite) principalement grâce à l'égalité au sein d'un système de justice reposant sur une constitution;
- (iii) la participation du plus grand nombre de citoyens aux débats et aux décisions politiques de l'État, dans la mesure où cette participation du plus grand nombre n'entravera pas les libertés individuelles et l'égalité devant la loi.

Au Canada et dans la Province de Québec du tournant du XX^e siècle, ces institutions se moulent sur la tradition politico-juridique de la Grande-Bretagne. Ce seront donc *les libertés britanniques* (habeas corpus, etc.); le système juridique criminel et commercial britannique; et le parlementarisme britannique (système bipartite, gouvernement responsable, chambres haute et basse).

2.2.3.2. Le paradigme du nationalisme

L'étude du nationalisme au Canada français attend toujours sa grande synthèse du type proposé par Fernande Roy pour le libéralisme⁵⁶. Cependant, il est possible de dégager un consensus, à partir des meilleurs travaux historiques et philosophiques sur le sujet, sur ce qui constitue le nationalisme en tant qu'idéologie. Pierre Trépanier nous en donne la définition la plus synthétique : le nationalisme est « l'idée de la nation en tant que collectivité *liée* à un territoire et *s'exprimant* dans un État⁵⁷ ». Alain Montefiore souligne, quant à lui, que « [le] nationalisme attache une importance primordiale à l'unité sociale et juge les individus à partir de leur dévouement à la défense et au bien-être de cette unité ». Ainsi, ce n'est pas l'atteinte d'objectifs personnels qui est valorisé, mais bien la participation à l'atteinte des objectifs historiques communs, car les biens communs propres à la communauté de référence (valeurs, institutions, culture, langue) ont une plus grande valeur morale que les biens individuels (quête artistique, intellectuelle, scientifique). Dans une même ligne d'idée, Montefiore ajoute qu'il « a tendance à se défier des sous-sociétés qui

⁵⁶ Pierre Trépanier, « Chapitre XV, Vie intellectuelle », dans Jacques Rouillard, dir, *Guide d'histoire du Québec. Du régime français à nos jours. Bibliographie commentée*, 2^e édition, Cap-Saint-Ignace, Méridien, 1993, p. 254.

⁵⁷ Pierre Trépanier, « Chapitre XV, Vie intellectuelle ». dans Jacques Rouillard, dir..., p. 254. Les italiques sont de moi.

peuvent exister au sein du tout national, en tant qu'elles peuvent troubler le dévouement à la nation comme telle⁵⁸ ». En ce sens, le nationaliste aura tendance à relativiser les droits individuels en fonction d'un paradigme jugé supérieur, à savoir la participation aux devoirs collectifs⁵⁹.

Ces deux définitions donnent l'essentiel de ce que constitue le nationalisme. Je propose de considérer que le nationalisme est structuré ainsi :

- (i) la valeur cardinale du nationalisme est la compréhension de la nation en tant qu'un des biens moraux fondamentaux de tous les humains. La nation est un groupe d'humains qui, dépassant le clan familial ou la communauté locale, est doté d'une cohésion vécue au travers d'institutions, de valeurs et de pratiques sociales. Celles-ci ont été forgées par un vécu historique et environnemental commun;
- (ii) les institutions, les valeurs, les pratiques sociales ainsi que l'environnement géographique étant la source de la cohésion nationale, ceux-ci *doivent* être protégés dans leur intégrité ainsi que développés par les individus de la nation et ce en priorité par rapport à leurs objectifs personnels.
- (iii) l'État, en tant qu'institution sociale la plus puissante de l'époque moderne, doit être moulé sur la nation et répondre à ses besoins d'une manière prioritaire et exclusive.

Avant d'aller plus loin, j'aimerais attirer l'attention sur la notion de « territoire national ». Pour le nationalisme, l'importance du territoire dépasse de beaucoup un simple besoin pratique d'espace pour y installer et faire croître la nation. En effet, je crois que les mouvements nationalistes des XIX^e et XX^e siècles ont conçu leur nation en fonction d'un territoire qui les définissaient. En d'autres termes, le nationalisme sous-entend qu'un des aspects fondamentaux de l'identité psychologique (voire physiologique) de ses membres a été forgé par le climat, le relief géologique ainsi que la faune et la flore *d'un territoire donné*. Ainsi, tout nationaliste prétend que les membres de la nation ont *un droit historique*

⁵⁸ Alan Montefiore, « Libéralisme contre nationalisme? », dans François Blais, Guy Laforest et Diane Lamoureux, *Libéralismes et...* pp. 7-8. Il me semble intéressant d'ajouter ici que, dans la perspective nationaliste, un sous-groupe déviant peut être composé autant d'immigrants que d'individus originaires de la nation de référence, mais qui adhèrent à des valeurs individuelles ou collectives autres que celle de la nation de référence.

⁵⁹ Le degré de relativisation des droits individuels variera beaucoup en fonction des différents types de nationalisme. À une extrême, certains nationalismes jugent que la vie des individus hors norme est moins importante que la cohésion nationale. À une autre extrême, certains nationalismes influencés par le

inaliénable à un territoire donné. En fait, j’irai jusqu’à affirmer qu’on ne peut concevoir un discours nationaliste qui ne revendique aucun droit territorial.

La notion de « participation du peuple » est rarement présentée comme composante fondamentale des différents courants nationalistes. Pourtant, elle me paraît essentielle. À partir de la Révolution française, la « nation » est désormais présentée comme un tout global qui transcende les divisions de classes économiques (pauvre-riche) et de castes sociales (serf-seigneur). Dans cette perspective, on comprend mieux en quoi le nationalisme a pu être révolutionnaire et pourquoi les classes aristocratiques du début du XIX^e siècle le craignaient. Ainsi, une idéologie nationaliste ne peut prétendre vouloir le bien de la nation, donc de tous ses membres, sans promettre une participation, fût-elle minimale, du peuple aux affaires de l’État-nation. Ceci ne veut pas dire que toute idéologie nationaliste tend vers la démocratie. Mais, au minimum, il sera normal qu’un aspect ou l’autre de la vie nationale soit plébiscité.

Le nationalisme étant une idéologie particulariste (les humains de différentes nations ont des biens moraux différents), les institutions propres à chaque nation varieront beaucoup. Deux types d’institutions, cependant, seront toujours présentes : l’État-nation et les institutions participatives du peuple. L’État-nation a pour particularité d’incarner les valeurs qui découlent du construit historico-environnemental de la nation. Il doit être conçu pour le bien de l’ensemble de la nation et non pour une de ses classes ou une de ses castes. Quant aux institutions participatives, elles varieront énormément en fonction de l’héritage historique associé à chaque nation. Par exemple, un nationaliste anglais du début du XX^e siècle revendiquera fort probablement le parlementarisme libéral comme un des aspects fondamentaux de son identité nationale et donc de ses institutions nationales.

2.2.3.3 Le paradigme traditionaliste catholique

Le traditionalisme catholique comprend l’humain en tant que partie d’un univers hiérarchisé dont le principe organisateur suprême est le Dieu révélé par Jésus-Christ et *interprété* par l’Église catholique. Sur le plan humain, cette hiérarchie s’exprime au sein de corps sociaux – la famille, les professions, le clergé, la nation – imbriqués les uns dans les autres. Chacun de ces corps sociaux a des droits et des devoirs envers les paliers supérieurs

libéralisme donnent volontiers une gamme importante de garanties à l’intégrité physique et morale des individus.

et inférieurs de la société. Si l'une ou l'autre de ces unités sociales s'arroge trop de droits ou abandonne ses devoirs, l'équilibre social est rompu et la survie du plus grand tout s'en trouve menacé. Dans cette perspective, l'État, structure nouvelle dans l'histoire de l'humanité, se fait respectueux des prérogatives des institutions traditionnelles : famille, Église catholique, associations professionnelles⁶⁰.

- (i) La valeur cardinale suprême du traditionalisme catholique est la défense et la promotion de *l'ordre universel divin* révélé par Dieu dans les textes sacrés, interprété par l'Église et incarné dans l'histoire. Le bonheur de l'individu dépend de son acceptation de l'ordre universel. Sans cette soumission, l'individu tombe dans la confusion, les malheurs et le péché. Ainsi, le droit divin prime le droit des hommes.
- (ii) L'évolution de l'humanité étant dans les mains de Dieu, les structures d'autorité sociale ont été conçues par lui. Le *respect* envers l'autorité établie constitue la deuxième valeur cardinale du traditionalisme catholique. En tant qu'institution porteuse du message et de l'ordre divin, le clergé est chargé de la plus grande autorité et l'individu lui doit un respect tout particulier.
- (iii) La dernière valeur cardinale est la famille. C'est au sein de celle-ci qu'est intégré au quotidien le respect de Dieu et de l'ordre universel qu'il a élaboré. La famille est la cellule hiérarchique de base de l'ordre divin. Le *respect* des droits de la famille traditionnelle en éducation et en santé est la troisième valeur cardinale du traditionalisme catholique.

Dans une telle perspective, il est aisé de comprendre l'attrait de la vie rurale pour la défense des institutions fondamentales du traditionalisme, en particulier celle de la famille. L'exploitation d'une terre par une famille facilite la forme traditionnelle de la cohésion familiale. Néanmoins, il serait erroné de faire un lien *nécessaire* entre traditionalisme catholique et promotion de la vie rurale. Dans ce même paradigme, il est tout à fait possible de déduire que le développement industriel est une volonté divine. La vie industrielle peut être bonne à la condition de respecter les institutions de la famille et de

⁶⁰ Pierre Trépanier, « Esdras Minville (1896-1975) et le traditionalisme canadien-français », *Les cahiers des dix*, n° 50, 1995, pp. 257-260.

l'Église. Ainsi, nous pouvons en arriver à une distinction entre un traditionalisme catholique ruraliste (Jules–Paul Tardivel) et un traditionalisme catholique « industrialiste », tel Esdras Minville, qui cherche à promouvoir un développement industriel qui réponde aux valeurs cardinales du traditionalisme catholique.

Il est important de noter que le traditionalisme catholique n'est pas la seule expression idéologique de la culture catholique. L'humanisme catholique constitue l'autre grand courant idéologique. L'humanisme catholique valorise l'individu en tant que porteur du divin. Il en découle une valorisation de l'autonomie de conscience, car les devoirs du catholique se résument à la croyance aux dogmes (Jésus, fils de Dieu, ressuscité des morts et sauveur des pêcheurs, absence de prédestination, domination absolue de Dieu sur le monde et donc absence d'une force maléfique autonome, etc.); à aimer Dieu et son prochain; à ne pas juger, car seul Dieu juge dans sa conscience universelle. Aujourd'hui comme hier, les humanistes catholiques ont toujours été vus avec méfiance par l'Église catholique, car ils ont tendance à relativiser son autorité spirituelle et sociale.

2.2.3.4 Le paradigme socialiste

Le socialisme est d'abord une réaction aux injustices socioéconomiques et aux dislocations sociales causées par la conjonction, au début du XIX^e siècle, du capitalisme, comme mode d'échange des richesses, et de l'industrialisation. Face à l'égoïsme des classes qui dirigent ce système et en profitent, les socialistes de toute tendance mettent l'accent sur l'égalité économique et politique des individus au sein de la communauté. Loin de rejeter les connaissances techniques qui ont permis de développer la grande industrie, la majorité des socialistes proposent d'utiliser la nouvelle rationalité scientifique et technique au profit d'une gestion égalitaire des ressources matérielles et intellectuelles au sein de la communauté. Afin d'atteindre ces objectifs, très éloignés de la réalité qu'ils observent quotidiennement, les socialistes valorisent la révision radicale des structures sociales, car celles-ci sont plus ou moins irrémédiablement moulées sur les intérêts des classes dominantes. Le paradigme du socialisme sera donc structuré ainsi :

- (i) La valeur cardinale première du socialisme est l'*égalité* économique et politique des individus au sein de la communauté. Sans cette égalité, absolue ou relative selon les courants socialistes, la société est toujours secouée de violentes convulsions, expression du malheur des masses.

- (ii) La valeur cardinale de l'*égalité* doit être accompagnée par une valorisation de la *rationalité scientifique et technique moderne*. Celle-ci aidera à définir scientifiquement les besoins intellectuels et matériels des individus ainsi qu'à trouver les moyens efficaces de répondre à ces besoins.
- (iii) Enfin, l'atteinte de l'*égalité* passe par une valorisation du *changement social*, troisième valeur cardinale du socialisme.

Cette structure laisse entrevoir la diversité possible des socialismes. D'une part, de grandes différences apparaîtront en fonction de la définition de la communauté au sein de laquelle le socialisme veut atteindre l'égalité des individus. À une extrême, on peut choisir la communauté des travailleurs du monde, ce qui amène à la synthèse marxiste. À un niveau intermédiaire, on peut choisir la communauté nationale, ce qui rapproche des nombreux mouvements socialistes nationaux telle la *Fabian Society* en Angleterre. À une autre extrême, on peut choisir les communautés locales — tels les villages ou régions — ce qui approche des courants anarchistes.

Par ailleurs, les différents courants socialistes accordent une importance différente à la troisième valeur cardinale : le changement social. Les plus modérés croient que le changement social qui apportera le plus de bien à la communauté doit être graduel. Il passe par les structures étatiques, juridiques et économiques déjà en place. Les plus radicaux croient que le système social en place est irrémédiablement corrompu et que seule sa destruction violente et son remplacement immédiat garantissent le bien du plus grand nombre possible d'individus. Évidemment, il existe toute une palette de situations intermédiaires entre ces deux pôles⁶¹.

2.2.4. Les liens *philosophiques* entre le libéralisme et le nationalisme

Au sein de la communauté des philosophes politiques du monde anglo-saxon contemporain, se déroule actuellement un débat dont le but est de déterminer si oui ou non le libéralisme et le nationalisme sont des courants de pensée compatibles. Les protagonistes se divisent *grosso modo* en trois camps : les universalistes (libéraux radicaux), les particularistes radicaux (nationalistes ou communautariens) et un groupe

⁶¹ « Socio-Economic Doctrines and Reform Movements », *The New Encyclopaedia Britannica*, 15^e édition, 1991, vol. 27, pp. 442-446.

intermédiaire qui tente de concilier les biens communautaires (les *solidarités* découlant de relations particulières telles la famille, les amis, la profession, la nation) avec le principe d'égalité morale de tous les humains propre au libéralisme⁶².

Je n'ai, dans le cadre de ce mémoire, ni l'ambition de régler une fois pour toute la question, ni l'espace voulu. Toutefois, le débat sur cette question est assez avancé pour qu'on puisse identifier les différents nœuds de ce problème complexe. Ce sont ces nœuds dont je vais discuter très brièvement maintenant. En effet, en analysant la manière dont tel penseur résout l'un de ces problèmes, on est habituellement en mesure de déterminer si celui-ci privilégie, ultimement, la structure argumentative libérale radicale ou celle du particulariste-nationaliste⁶³. Je considère dans ce mémoire que ce fait est aussi vrai en 1999 qu'en 1900. L'ordre dans lequel je présente ces problèmes ne reflète pas une hiérarchisation entre eux.

- (i) Jusqu'à quel point peut-on tolérer un sous-groupe au sein de la société? Le libéral tolère au sein d'une société la présence et le développement de toutes les sous-cultures, à l'exception notable de celles qui remettent en question les valeurs de liberté, de tolérance et d'égalité ainsi que les institutions qui les incarnent. Par exemple, un libéral peut désirer limiter le nombre d'immigrants dans son pays s'il juge que l'ensemble de ceux-ci n'est pas en mesure d'intégrer les pratiques démocratiques de son pays, que ce soit en raison de leur trop grand nombre ou de la faiblesse des institutions d'accueil et d'intégration. Le nationaliste est beaucoup plus méfiant envers les minorités culturelles car il se soucie d'abord et avant tout de l'intégrité de la culture nationale. Il préfère empêcher la croissance de toute sous-culture qui refuse de s'intégrer à *la totalité* des valeurs — politiques, religieuses, esthétique traditionnelle — et des institutions de sa culture nationale. Par exemple, un nationaliste canadien-français au début du siècle se

⁶² Sur la position universaliste, qui refuse de donner la moindre légitimité morale au nationalisme, on peut consulter Daniel Weinstock, "Is There a Moral Case for Nationalism", *Journal of Applied Philosophy*, vol. 13 n° 1, pp. 87-100; et Judith Lichtenberg, "How Liberal Can Nationalism Be?", *The Philosophical Forum*, vol. XXVIII, n°s 1-2, (automne-hiver 1996-1997), pp. 53-71. À un autre extrême, on retrouve David Miller qui argumente qu'une culture nationale est nécessaire pour le fonctionnement harmonieux de la démocratie. Il défend aussi la primauté de l'intérêt national sur la scène mondiale : David Miller, *On Nationality*, Oxford, Oxford University Press, 1995, viii-210 pages. Entre ces deux extrêmes, on peut donner comme exemple Andrew Mason qui, même s'il refuse au nationalisme la possibilité de générer des obligations morales particulières, reconnaît au principe de citoyenneté une importance suffisante pour créer des obligations entre les membres d'un même pays : Andrew Mason, "Special Obligations to Compatriots", *Ethics*, vol. 107, (avril 1997), pp. 427-447.

⁶³ Dans le cadre de ce mémoire, le particularisme communautarien n'est d'aucun intérêt.

défiera de tout groupe, composé d'immigrants ou non, qui ne veut adhérer au catholicisme.

- (ii) Jusqu'à quel point peut-on tolérer la liberté d'expression, la liberté de formuler des projets sociaux pour la communauté? Chez le libéral, la tolérance s'arrête à toute idée ou projet social qui menace les libertés fondamentales. Chez le nationaliste, la tolérance s'arrête à tout sous-groupe qui propose un projet social qui ne s'enracine pas en partie ou en totalité dans les pratiques sociales traditionnelles.
- (iii) Est-il possible de limiter les droits individuels? Chez le libéral, cela est possible à la condition expresse que cette limitation soit de nature instrumentale et qu'elle serve, dans son but ultime, à assurer plus solidement certaines libertés fondamentales. Chez le nationaliste, cela est possible si cette limitation sert à consolider l'existence des institutions et des valeurs nationales.
- (iv) Quel est le devoir d'intervention internationale de l'État? Chez le libéral, le devoir d'intervention hors du pays tend à s'appliquer à toutes les situations où les droits fondamentaux de l'homme sont brimés. Chez le nationaliste, il n'y a pas de devoir humanitaire d'intervention hors du pays. L'intervention hors du cadre de l'État ne répond qu'à l'intérêt national.
- (v) Quel rôle doit jouer l'État face à la culture? Chez le libéral, l'État peut *favoriser* le développement des cultures sous sa juridiction. En contrepartie, il *n'incarne pas* les valeurs d'une culture nationale. Il doit demeurer relativement neutre au plan culturel, à l'exception des valeurs soutenant les libertés individuelles, la tolérance et la justice entre les citoyens. De plus, l'État libéral ne peut tolérer qu'une institution sociale régente ou ait la prétention de régenter les valeurs et pratiques sociales des citoyens. Chez le nationaliste, l'État a un devoir nécessaire et exclusif d'incarner une seule culture nationale. C'est la base même du concept d'État-nation. Le nationaliste peut aussi considérer comme souhaitable qu'une institution non étatique, telle une religion, soit la gardienne d'une partie ou de la totalité des valeurs et des pratiques de la vie nationale.
- (vi) Qui peut participer à la vie politique de l'État? Chez le libéral, tout citoyen sur le territoire de l'État, peu importe son origine culturelle ou religieuse, qui est en mesure d'exercer son autonomie morale; chez le nationaliste, tout membre de la nation.

Cependant, la forme de participation, d'une nation à l'autre, peut être très limitée ou très étendue.

Dans l'ensemble, il faut donc constater que libéralisme et nationalisme ont doublement tendance à s'opposer. D'une part, le nationalisme cherche à préserver la plus grande continuité historique possible à tous les niveaux de la vie des membres d'une société : religion, rôles sociaux attribués en fonction du sexe, structure de la famille, langue, esthétique, référents philosophiques. Inversement, le libéral cherche à donner la plus grande liberté possible à l'individu dans ses choix de vie religieux, sociaux, linguistiques ou intellectuels. La seule continuité historique pour laquelle le libéral se battra obligatoirement est la perpétuation des institutions protégeant les libertés individuelles : système démocratique, presse libre, système judiciaire.

Par ailleurs, le nationalisme repose en premier lieu sur une logique de droits collectifs alors que le libéralisme, quant à lui, prend ses racines dans les droits individuels. Ainsi, la logique nationaliste permet d'imposer, dans une plus ou moins grande mesure, des choix aux individus ou à la collectivité : religion, langue, programme d'éducation, grandes orientations économiques. C'est pour pousser cette logique à son terme que le nationaliste cherche toujours à faire correspondre État et Nation. Ainsi, la dernière jouit de tous les pouvoirs, des plus modérés aux extrêmes, selon la nature du nationalisme en question, pour s'assurer que les individus se conforment aux choix de la collectivité. À partir de la logique libérale, il n'est possible de limiter la liberté des individus qu'à la condition que ces limitations procurent une plus grande liberté à l'ensemble des individus et qu'ils ne violent pas certains droits fondamentaux. Dans cette perspective, l'État, justement à cause de l'étendue de son pouvoir potentiel, est décrété neutre face aux choix de tous ses citoyens. Cela n'empêche pas le libéral de pouvoir souhaiter la survie et le développement de sa nation, pour ne donner qu'un exemple de projet essentiellement collectif. Mais il visera cet objectif sur le plan de la vie privée, par la vie associative, par les rencontres interpersonnelles, et non par le moyen de l'État.

2.2.5. Les liens *historiques* entre le libéralisme et le nationalisme

Si, sur le plan de la philosophie politique, l'on constate de plus en plus que le libéralisme et le nationalisme ont tendance à s'opposer⁶⁴, il est essentiel de considérer que, sur le plan historique, les frontières entre tenants de l'un et l'autre n'ont pas toujours été aussi tranchées. C'est ce qu'a fait ressortir le philosophe Will Kymlicka dans une étude sur la citoyenneté et le multiculturalisme dans une perspective libérale. Je retiens ici ses principales conclusions quant aux rapports qu'ont entretenus philosophes et hommes d'État libéraux face aux questions nationales du début du XIX^e siècle à la Seconde Guerre mondiale. Les remarques qui vont suivre sont importantes puisqu'elles permettront aussi d'analyser le libéralisme et le nationalisme de Fournier en fonction des débats propres à son époque.

Une première approche libérale face à la nation, que Kymlicka juge aujourd'hui occultée par les historiens et les philosophes, veut que la liberté individuelle ne soit praticable qu'au sein d'un système politique international où les nations jouissent dans une certaine mesure d'un droit à l'autodétermination. Deux idées sous-tendent cette proposition. D'une part, il y a la conviction que la liberté individuelle ne peut s'exercer qu'au sein d'une culture et d'une langue riches qui permettent d'analyser l'univers et de lui donner un sens qui guide l'action individuelle. De cette idée, il se dégage un droit à la culture et, surtout si la chose est politiquement faisable, un droit à *sa culture natale*. D'autre part, les tenants de cette approche libérale-nationale soulignent aussi que la culture peut être un instrument de domination d'une majorité sur une ou plusieurs minorités nationales au sein d'un État. Il est en effet facile de comprendre qu'une majorité culturelle, même au nom des libertés, puisse imposer des normes politiques, administratives ou religieuses telles qu'elles défavorisent systématiquement les individus membres des minorités culturelles. Ces libéraux dénoncent ainsi le sort peu enviable des minorités nationales incorporées dans les empires multinationaux de l'Europe et du Moyen-Orient. Selon Will Kymlicka,

[There] have been times in the last two centuries when endorsement of minority rights was considered a clear sign of one's liberal credentials. [...] This liberal commitment to some form of national self-government was so common that George Bernard Shaw once quipped that 'A Liberal

⁶⁴ Pour ne donner qu'un exemple, voir Daniel Weinstock, « Is There a Moral Case for Nationalism », *Journal of Applied Philosophy*, vol. 13 no 1, pp. 87-100, où l'on démontre l'instabilité fondamentale du concept de nationalisme civique, concept qui est supposé rallier les principes libéraux et nationalistes.

is a man who has three duties: a duty to Ireland, a duty to Finland, and a duty to Macedonia'. (All three nations were incorporated into multinational empires at the time⁶⁵.)

Toujours selon Kymlicka, le lien philosophique entre la liberté individuelle et les droits des minorités était rarement exposé dans le détail par ces libéraux. Mais, chez des penseurs tels que Giuseppe Mazzini ou Wilhelm von Humboldt, il ressort toujours clairement de leur pensée que le simple fait de donner des droits individuels universels aux citoyens d'un État, sans tenir compte des appartenances de groupes, peut être une forme importante de discrimination⁶⁶.

Une deuxième approche face à la nation veut que les principes fondamentaux du libéralisme — autonomie de conscience, tolérance et égalité — ne puissent être appliqués qu'à des communautés humaines suffisamment nombreuses et homogènes sur le plan culturel. Autrement dit, selon des individus tels que John Stuart Mill et Lord Durham, deux amis, les institutions libérales — le parlementarisme, la presse libre — ne peuvent fonctionner harmonieusement qu'au sein d'un État-nation dénué de toute minorité nationale importante. Dans cette perspective, il est nécessaire d'assimiler, par des moyens pacifiques et graduels, les minorités nationales. Autrement, ces dernières auront toujours tendance à s'exclure des institutions libérales, faussant ainsi leur bon fonctionnement. C'est ce que proposera Lord Durham par rapport aux Canadiens dans son célèbre rapport sur les rébellions au Canada. Corollaire à ce calcul, on retrouve la proposition voulant que les cultures humaines ne s'équivalent pas toutes en termes de développement, que certaines sont plus civilisées que d'autres, et donc qu'il est tout à fait libéral d'assimiler des cultures inférieures. Quoique paternaliste, cette approche se différencie des idéologies de droite puisqu'elle vise l'élévation de tous les être humains à ce qui est considéré comme la haute civilisation et ne justifie jamais les attitudes purement dominatrices en politique intérieure et extérieure. Ajoutons enfin que la nation, dans cette version du libéralisme, est d'abord et avant tout instrumentale. En bout de ligne, ce qui est visé, c'est l'adoption des préceptes libéraux par toute l'humanité, et non la survivance d'une multitude de nations culturellement différenciées⁶⁷.

⁶⁵ Will Kymlicka, *Multicultural Citizenship*, Oxford, Clarendon Press, 1995, pp. 50-51. George Bernard Shaw, 1856-1950.

⁶⁶ Will Kymlicka, *Multicultural Citizenship...*, p. 53.

⁶⁷ Will Kymlicka, *Multicultural Citizenship...*, pp. 52-53.

Enfin, une troisième approche libérale soutient que la diversité nationale au sein d'un État est souhaitable, car la compétition entre les nations culturelles joue le rôle de frein face à la tendance centralisatrice de l'État⁶⁸.

Ce que démontre l'ensemble de ces approches libérales face aux revendications nationales et aux droits des minorités, c'est que, de 1800 à 1945, le problème de l'articulation théorique et pratique du nationalisme et du libéralisme est loin d'être résolu. À titre provisoire, je crois qu'il est juste d'affirmer que beaucoup de libéraux de cette période confondent, d'une part, le droit, tout à fait libéral, de ne pas voir, au sein d'un État, sa culture anéantie par un autre groupe culturel dominant, avec, d'autre part, un projet proprement nationaliste de conservation des pratiques sociales traditionnelles et de conjugaison parfaite et exclusive entre l'État et la nation. Dans cette perspective, il me semble pertinent, dans une étude sur les intellectuels canadiens, de garder en mémoire que l'on peut lutter contre l'assimilation à court ou moyen terme de la minorité canadienne-française tant à partir du paradigme nationaliste *que du paradigme libéral*. Libéraux et nationalistes ne s'opposent pas tant sur la question de la protection culturelle des minorités que sur la finalité de l'État, neutre ou nationaliste; que sur la nature morale de l'individu, autonome ou dépendant du contexte culturel; et que sur la structure sociale, composée d'agents autonomes et d'associations libres ou de structures hiérarchiques héritées du passé.

⁶⁸ Will Kymlicka, *Multicultural Citizenship...*, p. 53.

3. COURTE BIOGRAPHIE DE JULES FOURNIER ET PÉRIODISATION DE SON CHEMINEMENT INTELLECTUEL

3.1. Vie de Jules Fournier

Jules Fournier est né le 23 août 1884 à Côteau-du-Lac dans le comté de Soulanges⁶⁹. Il est le fils d'une modeste famille de cultivateurs. C'est le curé du village qui remarque les qualités intellectuelles du jeune garçon et qui organise une collecte paroissiale pour lui permettre de faire ses études classiques à Valleyfield. Il quittera le collège un an avant la fin de ses études à cause d'une boutade qui n'aurait pas plu au directeur de l'établissement. Il va ensuite à Montréal où, en 1903, il devient reporter à la *Presse*. C'est là qu'il rencontre Olivar Asselin. La même année, lui, Olivar Asselin, Omer Héroux et Armand Lavergne fondent la Ligue nationaliste canadienne.

En 1904, il est embauché au *Canada*, alors sous la direction de Godfroy Langlois, en tant que courriériste parlementaire à Ottawa. Il travaille au journal libéral jusqu'en 1908⁷⁰. Sa carrière de journaliste prend son véritable envol en 1905, alors qu'il écrit au *Canada* une série d'articles sur les Franco-Américains, après avoir étudié la question durant un voyage en Nouvelle-Angleterre. Par cette enquête, il démontre ses nombreuses qualités journalistiques : une grande habileté dans le maniement du français; la capacité à faire des enquêtes; et un sens aiguisé de la polémique. L'année suivante, il commence à collaborer au *Nationaliste* sous le pseudonyme de « Pierre Beaudry ». Il deviendra rapidement un des piliers de ce journal qui est le creuset du discours des nationalistes, à tel point qu'en juin 1908 (il a 24 ans), il en prend la direction lorsque Asselin est envoyé en prison pour libelle diffamatoire. En juin 1909, il va à son tour en prison après avoir vertement critiqué le système de justice au Québec dans deux articles⁷¹. Épuisé physiquement et moralement, il quitte graduellement *le Nationaliste* dans les mois qui suivent son internement.

⁶⁹ La meilleure source d'informations biographiques sur Jules Fournier est: Adrien Thério, *Jules Fournier, journaliste de combat*, Montréal, Fides, 1954. 244 pages. C'est le seul travail d'envergure qui a été effectué sur Jules Fournier. Les écrits qui ont été publiés sur lui depuis sont des résumés des informations contenues dans cet ouvrage. La valeur de celui-ci est surtout de nature biographique. Thério a pu récolter beaucoup d'informations sur la vie privée de Jules Fournier en rencontrant sa femme Thérèse Fournier (de la famille Surveyer) et des gens qui l'avaient connu. Cependant, il est moins intéressant pour comprendre le cheminement intellectuel du journaliste.

⁷⁰ Henriette Fortier. *Bio-bibliographie de Jules Fournier*. Montréal, École de bibliothéconomie de l'U de M, 1942.

⁷¹ Jules Fournier, "Trois ex-voyous" et "la prostitution de la justice", *Nationaliste*, 9 mai 1909

Cette première période de sa vie est aussi celle où il se fait un nom dans la littérature canadienne-française. Littérature dont il affirme avec fracas la non-existence, engageant par le fait même une polémique avec Charles ab der Halden, homme de lettres français qui publie en 1904 et 1907 deux ouvrages sur l'histoire de la littérature canadienne-française. Cette polémique se déroule en 1906 et 1907 à la *Revue canadienne* et au *Nationaliste*. Essentiellement, Fournier argumente qu'une littérature canadienne-française abondante et originale ne peut se développer, car l'élite, coupée de la mère-patrie et imbriquée dans la culture et l'économie américaine, ne s'intéresse à aucune forme d'expression artistique. D'abord engagée sur un ton courtois, la polémique dégénère et cesse brusquement en juillet 1907⁷².

En 1910, il fait partie de l'équipe de fondation du *Devoir*, mais il n'y reste que trois mois. Tout comme Asselin, Jules Fournier n'est plus capable de s'entendre avec Henri Bourassa. Durant le reste de l'année, il fait plusieurs voyages en France pour se reposer et se ressourcer. Lors de certains de ces voyages, il est le correspondant spécial de la *Patrie*. Il y publie une série de reportages qui dénotent un esprit curieux, s'enquérant autant de la vie des agriculteurs normands que des réflexions d'Henri Rochefort, alors au crépuscule de sa vie, véritable monument de la vie journalistique et intellectuelle française.

En avril 1911, paraît le premier numéro de son journal, *L'Action*, qui est un journal politique et littéraire. Il sera publié jusqu'en avril 1916. Par ce journal, Jules Fournier essaie de propager la littérature française contemporaine. Fournier veut diffuser cet amour de la culture qui fait défaut à l'élite canadienne-française. Son journal devient le lieu de rassemblement du groupe littéraire les *exotiques*. Sur le plan politique, Jules Fournier prend ses distances face à Henri Bourassa et à la politique aux plans fédéral et provincial. En revanche, il s'intéresse de plus en plus à la politique municipale montréalaise. Ainsi, il participe à trois courses électorales pour un poste de conseiller municipal en 1914 et 1915. Il devient alors un des opposants les plus en vue du maire Médéric Martin.

⁷² Jules Fournier, "Post-scriptum d'une polémique", *Le Nationaliste*, 7 juillet 1907. Cet article infirme l'hypothèse, soulevée par Marie-France Beaudet, voulant que cette polémique ait été créée de toutes pièces dans l'objectif de soulever un débat au Canada français sur la place de la littérature. Voir Beaudet, Marie-Andrée. *Langue et littérature au Québec, 1895-1914 : l'impact de la situation linguistique sur la forme du champ littéraire*. Montréal, Éditions de l'Hexagone, 1991. 221 pages.

Après l'aventure mouvementée de *L'Action*, Fournier désire entreprendre des projets littéraires à long terme. Il aurait alors participé à la fondation du journal littéraire *Le Nigog*⁷³ et travaillait aussi à une anthologie de la poésie canadienne-française. En 1917, il accepte un poste de traducteur au Sénat. Malheureusement, il meurt dès 1918 à l'âge de 34 ans, d'une maladie infectieuse. En 1920, sa femme Thérèse Fournier⁷⁴ publie l'*Anthologie des poètes canadiens* à laquelle il avait travaillé dans les dernières années de sa vie.

3.2. Périodisation

Le parcours intellectuel du journaliste-polémiste s'effectue en trois temps. De 1904 à juin 1909, il explore tout d'abord une première synthèse intellectuelle libérale-nationaliste à travers ses articles au *Nationaliste*. Suit ensuite une période de profonde remise en question qui découle de sa déception face aux Canadiens français. Ces derniers ne lui semblent pas pressés d'appliquer le programme de la Ligue nationaliste canadienne. Pendant cette crise, de juillet 1909 jusqu'à ses derniers articles à la *Patrie* en 1910, sa première synthèse libérale-nationaliste s'écroule. Lors de ses voyages en France, il s'avoue intéressé par les pensées d'extrême-droite et est brutalement confronté à la question ouvrière. Mais il affirme simultanément ne pas avoir décidé de la validité des idéologies de droite. La fondation de *L'Action* en 1911 annonce le début de la troisième et dernière période intellectuelle de Fournier, période qui s'étend jusqu'aux derniers écrits que nous ayons de lui en 1917. Au cours de celle-ci, on note tout d'abord un déclin de l'importance attribuée aux thèmes nationalistes. En plus, Fournier modifie son libéralisme en fonction de thèmes propres au socialisme. Ainsi, la crise de 1909-1910 se résout-elle par une réaffirmation en force des valeurs libérales.

La division de ce mémoire correspond à ce parcours en trois temps. Dans un premier chapitre, j'explore l'articulation des valeurs libérales et nationalistes dans sa synthèse libérale-nationaliste. J'y argue que les valeurs libérales dominent cette première synthèse, quoique les valeurs nationalistes soient aussi très présentes. Dans un deuxième chapitre, j'explore la crise de Fournier, cette crise passant notamment par une remise en question de ses valeurs libérales au contact des idéologies d'extrême-droite

⁷³ Sur la participation de Fournier à la fondation du *Nigog*, voir la notice biographique de Larocque de Rocquebrune aux Archives nationales du Canada

⁷⁴ Fournier s'est marié à Thérèse Surveyer le 22 avril 1912.

française. Parce que cette période est plus courte dans le temps que les deux autres et, surtout, qu'elle est moins bien documentée, ce deuxième chapitre se trouve de dimensions beaucoup plus restreintes que le premier et le troisième. Néanmoins, je considère ce court chapitre important. En histoire intellectuelle, les crises sont aussi importantes que les périodes de stabilité. Elles rappellent que la pensée d'un individu est toujours en évolution, qu'il est toujours confronté à un vaste éventail de valeurs. Les crises permettent à l'historien d'avoir un aperçu de l'ensemble des valeurs et des idées qui forment l'univers mental de l'individu et de sa société de référence⁷⁵. Enfin, le troisième chapitre est consacré à la synthèse libérale sociale qui s'affirme chez Fournier. J'y analyse la transformation du traitement des valeurs libérales (puisqu'il passe d'un libéralisme politique à un libéralisme social) et le déclin relatif des valeurs nationalistes. Au cours de cette analyse des deux paradigmes, libéral et nationaliste, j'essaie de bien évaluer l'impact de l'impérialisme canadien anglais sur la pensée de Fournier. L'impérialisme, sur la scène internationale, désire un engagement militaire du Canada auprès de l'Empire britannique et, sur la scène canadienne, souhaite voir l'assimilation des Canadiens français. Ce troisième chapitre comporte aussi une section où je présente les collaborateurs de *L'Action*, dans l'espoir d'esquisser le groupe définisseur dont ce journal est à la fois le lieu de rassemblement et le porte-parole.

⁷⁵ Felix Gilbert, "Intellectual History: Its Aims and Methods" dans Felix Gilbert et Stephen R. Graubard, éd., *Historical Studies Today*, New York, W.W. Morton, 1972, pp. 141-158.